

ORDRE DU JOUR

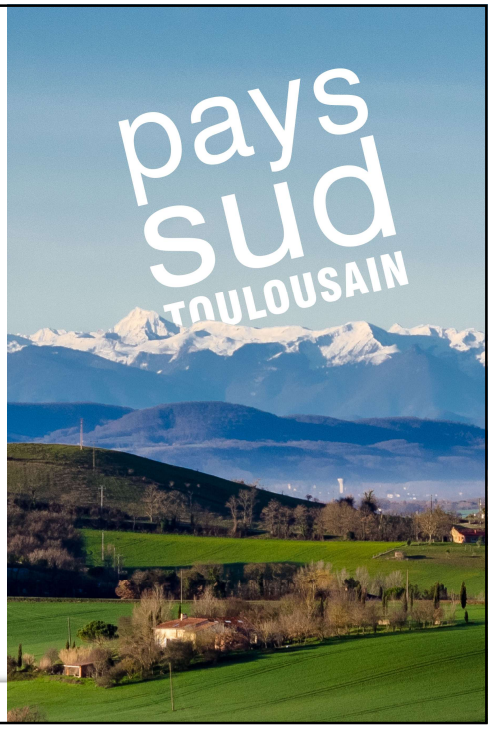
- ❑ Désignation d'un.e secrétaire de séance
- ❑ Approbation de 3 PV : 09 février – 09 mars – 18 mai
- ❑ Présentations des délégations des Vice-Présidents
- ❑ Election du 9ème Vice-Président
- ❑ Délégation de pouvoir au Président
- ❑ Délégation de pouvoirs au Bureau
- ❑ Désignation des 4 VP (2 titulaires et 2 suppléants) du PETR au GAL
- ❑ Désignation des délégations extérieures
- ❑ Attribution des indemnités au Président et aux VP
- ❑ Création de commissions thématiques
- ❑ Rapport d'activité 2025
- ❑ Candidature au contrat chaleur > ajourné
- ❑ Création d'un contrat de projet pour le contrat chaleur> ajourné
- ❑ Questions diverses

pays sud TOULOUSAIN

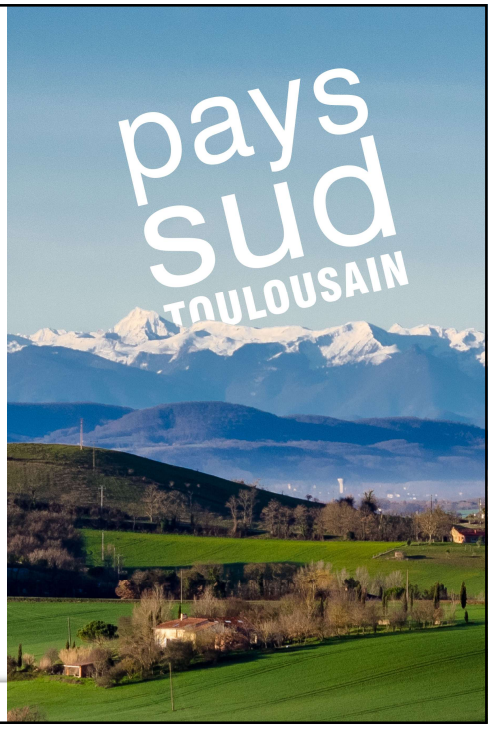
2

Approbation des PV :

- 09 février
- 09 mars
- 18 mai



Présentation des délégations des Vice-Présidents



LES VICE PRESIDENTS

Nadia ESTANG / 1° Vice-présidence : Aménagement durable du territoire, transition écologique et mobilités

Laurent LAFFONT-PORTET / 2° Vice-présidence : Application du droit des sols, urbanisme réglementaire et accompagnement des communes

René AZEMA / 3° Vice-présidence : Finances, budget et pilotage des ressources

Sylvette CONDIS / 4° Vice-présidence : Administration générale, ressources humaines et commande publique

Jean-Louis REMY / 5° Vice-présidence : Énergie, rénovation de l'habitat et accompagnement des collectivités

Emilie GRUGUIER / 6° Vice-présidence : Projet de territoire, contractualisation et coopérations territoriales

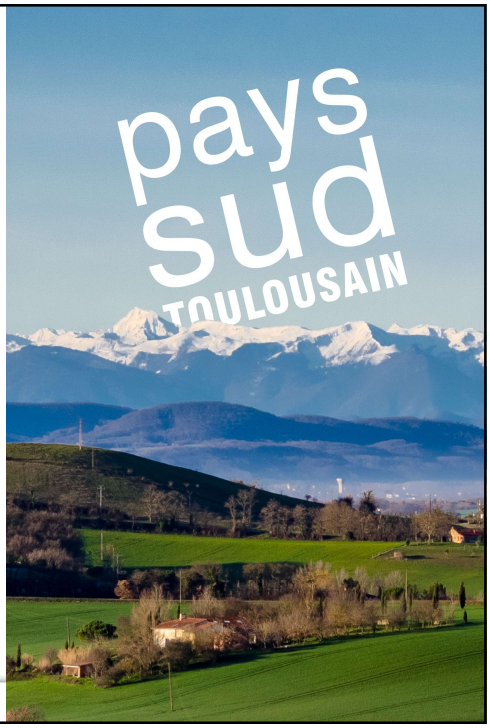
Sophie PETAUT-JEAN / 7° Vice-présidence : Communication, CODEV et participation citoyenne

René MARCHAND / 8° Vice-présidence : Cohésion et équilibre territorial, mutualisation

Xxx XXX / 9° Vice-présidence : Programme LEADER, développement rural et accompagnement des projets locaux

5

Election du (de la) 9ème Vice-Président.e



ELECTION 9ÈME VICE-PRÉSIDENCE

RAPPEL : MEME FORMALISME QUE L'ELECTION DES AUTRES VP LORS DE L'INSTALLATION

- **Le Président nomme (au moins) 2 assesseurs.**
- **Le Président fait appel aux candidatures.**
- **Il est procédé au vote à bulletin secret.**
- **Les membres déposent leur bulletin dans l'urne et signent la feuille d'émargement.**
- **Les assesseurs procèdent au dépouillement et il faut des scrutateurs qu pointent le dépouillement.**
- **Le 9ème Vice-Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés.**
- **Les 2 premiers tours s'effectuent à la majorité absolue, le troisième tour à la majorité relative et, en cas d'égalité, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.**
- **Le Président proclame le résultat et le Bureau est définitivement installé.**

ELECTION 9ÈME VICE-PRÉSIDENCE

Candidatures :

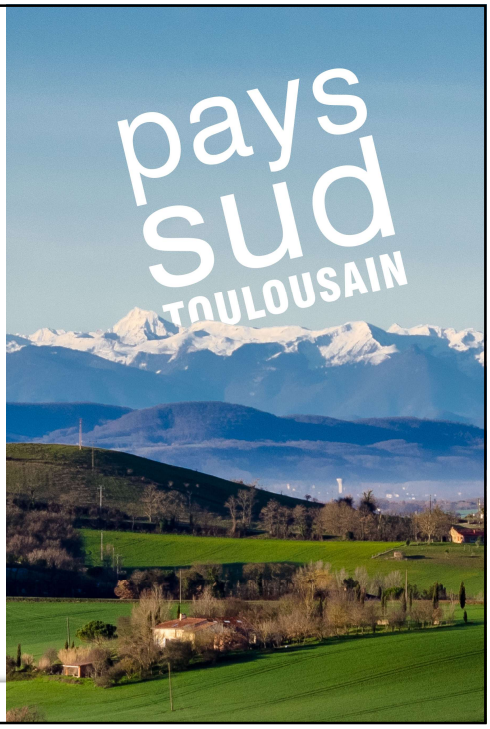
1. ..... **2.** .....

3. ..... **4.** .....

Résultats du vote :

NOMS	1er tour	2ème tour	3ème tour
Candidat 1	X voix	X voix	X voix
Candidat 2	X voix	X voix	X voix
Candidat 3	X voix	X voix	X voix
Candidat 4	X voix	X voix	X voix
	X nuls X blancs	X nuls X blancs	X nuls X blancs

Délégations de pouvoirs au Président et au Bureau



DELEGATION DE POUVOIRS

CE QUE DIT LE CODE

Article L 5211-10 du CGCT : Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil syndical à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
2° De l'approbation du compte financier unique,
3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat à la suite d'une mise en demeure de la Chambre Régionale des Comptes,
4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
5° De l'adhésion du syndicat mixte à un établissement public,
6° De la délégation de la gestion d'un service public,
7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire et de politique de la ville.

11

DELEGATION DE POUVOIRS

CE QUE DIT LE CODE

- **Cette liste est exclusive : elle interdit des domaines mais elle ne définit pas les domaines pouvant faire l'objet d'une délégation.**
- **Pour les communes, le CGCT dresse dans son article L2122-22 une liste de 29 points de ce qu'il est possible de déléguer.**
- **Certains points sont propres aux compétences des communes mais on peut s'en inspirer pour certains domaines qui concernent le PETR.**
- **Par ailleurs, les statuts du syndicat mixte pourraient décider de telles délégations, ainsi que le règlement intérieur de l'instance, mais rien n'y est inscrit jusque-là dans ceux du PETR.**

Important : *Les décisions prises en délégation de pouvoirs font l'objet d'une décision (Président) ou d'une délibération (Bureau) soumises au contrôle de légalité et à publication, ainsi que d'une information au conseil syndical suivant.*

12

DELEGATION DE POUVOIRS

PROPOSITION DE DELEGATION AU BUREAU

Fonctionnement :

- Approuver et conclure toutes conventions de partenariats, d'adhésion à des services et leurs avenants d'une durée inférieure ou égale à 3 ans
- Accepter les protocoles d'accord transactionnels dont l'incidence financière pour la collectivité est inférieure à 20 000 €
- Autoriser le dépôt des intentions de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et/ou des dossiers de candidatures aux appels à projets européens, nationaux, régionaux ou départementaux
- Conclure les conventions de mise à disposition d'agents ou de service avec les EPCI membres ou les syndicats auxquels adhèrent la collectivité d'une durée inférieure ou égale à 3 ans

13

DELEGATION DE POUVOIRS

PROPOSITION DE DELEGATION AU BUREAU

Commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service dont le montant est supérieur ou égal aux seuils de procédures adaptées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

SCoT :

- Approuver les avis sollicités au titre des personnes publiques associées ou en tant que structure porteuse de Schéma de Cohérence Territoriale après avis de la commission SCoT

14

DELEGATION DE POUVOIRS

PROPOSITION DE DELEGATION AU PRESIDENT

Commande publique :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Conclure des conventions constitutives de groupement de commandes, adhérer à des groupements de commande et participer à des mises en concurrence coordonnées

15

DELEGATION DE POUVOIRS

PROPOSITION DE DELEGATION AU PRESIDENT

Fonctionnement :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Rembourser les frais d'inscription à une formation avancés par un agent dans la limite de 500 €
- Intenter au nom du PETR du Pays Sud Toulousain toutes les actions en justice ou défendre l'Etablissement Public dans toutes les actions intentées contre lui
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du PETR

16

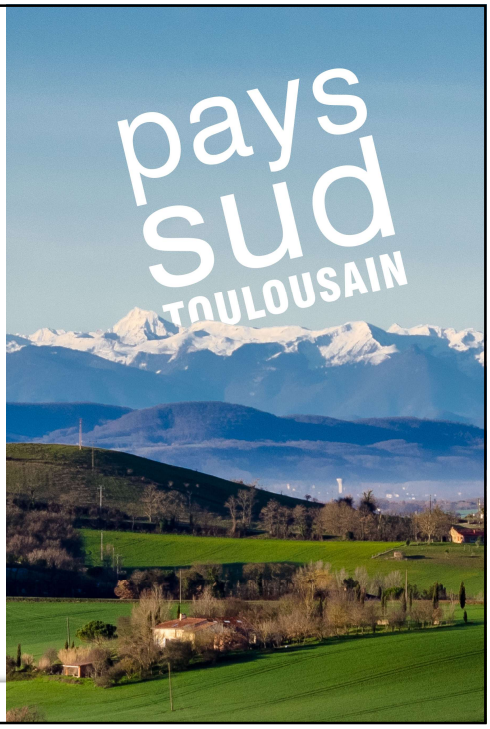
DELEGATION DE POUVOIRS

PROPOSITION DE DELEGATION AU PRESIDENT

Finances :

- Réaliser les lignes de trésorerie dont le montant ne dépasse pas 100 000 €
- Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Autoriser les demandes de subventions au profit du PETR et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires

Désignation des délégués du PETR au GAL LEADER



DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

GAL LEADER

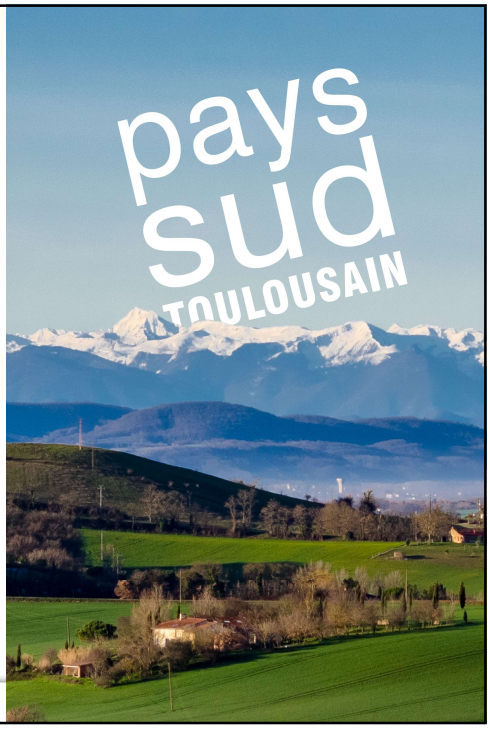
A travers le Groupe d'Action Locale LEADER, le PETR Sud Toulousain est désigné comme structure porteuse pour la mise en œuvre du programme européen LEADER 2023-2027 sur le territoire du Pays Sud Toulousain.
Ce GAL LEADER examine les dossiers locaux qui peuvent être soumis au programme, après avoir défini la stratégie territoriale d'orientation des crédits, validé par les instances régionale et européenne.

Base délibération 30-09-2024 ***(penser dans la délibération de prévoir une délégation de signature pour le Président du GAL, comme en 2024)***

- **2 titulaires :**
- **2 suppléant.e.s :**

Échéance à venir : lundi 29 juin 2026 à 18h30 installation du nouveau GAL (Espace Jallier- salle du conseil)

DELEGATIONS EXTERIEURES



ORDRE DU JOUR

Désignation des délégations extérieures par le PETR

- ANPP (Association Nationale des Pays et PETR)
- Assemblée des Territoires d'Occitanie
- Fédération Nationale des SCoT
- AUAT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse - Aire métropolitaine)
- AREC (Agence Régionale Energie Climat)
- ATMO Occitanie (énergie climat)
- ADIL 31 (Agence Départementale d'Informations sur le Logement)
- CNAS (Comité National d'Action Sociale)

20

21

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

ANPP (ASSO NATIONALE DES PAYS ET PETR)

Fédération des Pays/PETR organisée en association loi 1901 dont l'objet est d'appuyer l'expression et la bonne pratique des Pays/PETR, des GAL et de leurs Conseils de développement. À ce titre, l'association assure une triple mission de représentation auprès des pouvoirs publics et acteurs privés, d'animation du réseau et d'accompagnement de ses adhérents en proposant une veille proactive de l'actualité territoriale, sous forme d'informations quotidiennes.

Base délibération 2020

- **1 titulaire :**
- **1 suppléant.e :**

Échéance à venir : 24-25 septembre 2026 Congrès annuel (Châteauroux)

22

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

ASSEMBLEE DES TERRITOIRES D'OCCITANIE

La Région Occitanie a souhaité instituer cette assemblée, instance unique de concertation avec tous les territoires, sans distinction de poids démographique, économique ou géographique. Les 58 structures territoriales porteuses d'un Contrat Territorial sont représentées, ainsi que les départements, le CESER et les associations départementales des maires (AMF) et des maires ruraux (AMRF).

Mail Conseil Régional

(4 représentants par territoire porteur d'un Contrat Territorial Occitanie, 2 élus + 2 membres Codev, en respectant strictement la parité hommes-femmes)

2 titulaires élus :	1 homme :	1 femme :
2 titulaires Codev :	1 homme :	1 femme :

23

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

FÉDÉRATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération des SCoT est une association qui diffuse de l'information juridique et des travaux de fond sur l'aménagement du territoire et les stratégies territoriales de ScoT, notamment en matière de transitions économiques, démographiques et écologiques et propose des nouveaux modèles d'aménagement intégrant la sobriété foncière, la décarbonation, la renaturation et l'adaptation au dérèglement climatique.

Base délibération 2020 + courrier 2026

- **1 titulaire :**
- **1 suppléant.e :**

24

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULOUSAINE (AUAT)

L'AUAT est une association de collectivités. Elle repose sur une équipe pluridisciplinaire engagée pour accompagner les territoires dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement.
Intervenant dans un cadre partenarial, l'agence inscrit la réflexion dans le temps long, par un accompagnement étroit, des démarches sur-mesure et des approches innovantes. En proposant des espaces de dialogue et de co-construction aux collectivités membres, elle alimente le débat entre élus et favorise la coopération et la complémentarité des territoires.
L'AUAT anime l'interSCoT du grand bassion toulousain, c'est à ce titre que le PETR, au titre du SCoT du Pays Toulousain, y adhère.

Base courrier février 2026

- **1 représentant.e :**

Échéance : lundi 22 juin 2026 à 14h : Assemblée Générale

25

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

AREC (AGENCE RÉGIONALE ÉNERGIE CLIMAT)

L'AREC Occitanie a été créée en 2018 pour accélérer les projets de transition énergétique et climatique des collectivités et des acteurs économiques régionaux, suivant l'objectif de l'Occitanie de devenir, à horizon 2050, Région à Energie Positive.
Elle accompagne les acteurs locaux en proposant des solutions innovantes et adaptées, par l'accompagnement, le co-développement, le financement, ou le tiers-investissement.
C'est une SPL, le PETR est actionnaire de l'AREC.

Base mail mars 2026

- **1 référent pour le CA, l'AG et l'Assemblée spéciale (demande que ce soit la même personne) :**
- **1 référent pour le Comité d'Orientation stratégique (ça peut être le même élu ou bien un technicien) :**

Échéance à venir : Comité d'Orientation Stratégique Mardi 23/06/2026 **à 10h00. en présentiel, 55 avenue Louis Bréguet à Toulouse, bâtiment La Fabrik, ou visio**

26

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

ATMO OCCITANIE (ÉNERGIE CLIMAT)

ATMO Occitanie est une association agréée par l'Etat pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire d'Occitanie et l'information du public en toute indépendance et transparence. Elle est membre d'ATMO France.

Base délibération 2020 + courrier mai 2026

- **1 titulaire :**

Échéance à venir : vendredi 26 juin 2026 de 9h30 à 12h30 : Assemblée Générale (Espace Bazacle à Toulouse)

27

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

ADIL 31 (AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT)

L'ADIL31 est un service d'information sur le logement, conventionné par le Ministère chargé du logement sur l'ensemble du territoire départemental. Association indépendante, elle réunit l'État, les collectivités locales, la CAF, Action Logement, les bailleurs sociaux, les professionnels de l'immobilier et les organisations d'usagers autour d'une mission commune : offrir à tous un conseil neutre, gratuit et fiable sur le logement.
le PETR a développé un partenariat avec l'ADIL vers qui nous renvoyons les ménages ayant des questions d'ordre juridique. Une convention financière annuelle établit la mise à disposition de juristes lors des journées énergie habitat.

Base délibération 05-10-2020

- **1 titulaire :**
- **1 suppléant.e :**

Échéance à venir : jeudi 02 juillet 2026 à 14h30 à Toulouse : Assemblée Générale annuelle (18 Grand Rue Saint-Michel)

28

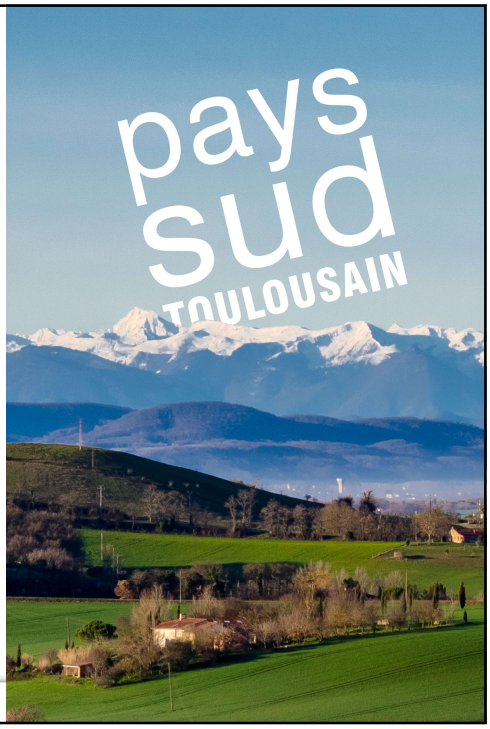
DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Le CNAS agit en comité des œuvres sociales pour les agents des structures adhérentes. Le PETR adhère au CNAS et fait accéder aux prestations sociales ses agents.

- **1 élu délégué titulaire :**
- **1 agent délégué titulaire :**

Attribution des indemnités au Président et aux VP

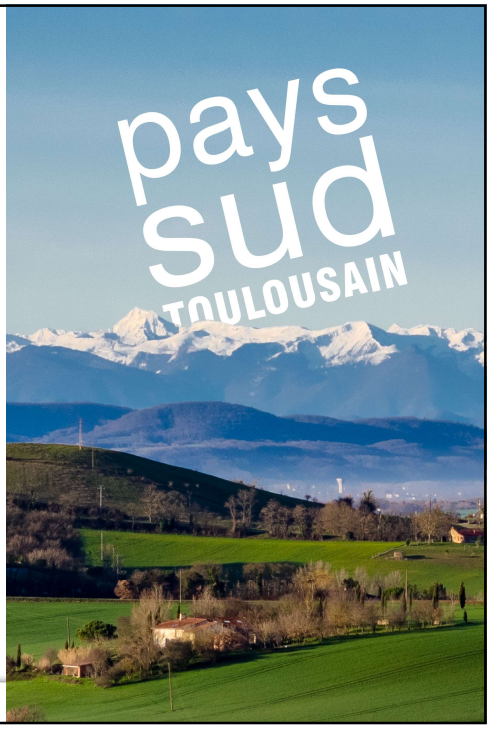


ATTRIBUTION DES INDEMNITES DES ELUS

MANDAT 2026-2032(33)					
MONTANT ENVELOPPE MENSUELLE BRUTE MAXIMALE 2026					
Population en vigueur au 01/01/2026: 102 653 habitants	Indice brut terminal mensuel	Taux max en %	Indemnité mensuelle en €	Nombre d'élus	Indemnité à verser en €
Président	1027	35,44	1 456,77	1	1 456,77
Vice-présidents	1027	17,72	728,38	9	6 555,42
				TOTAL MENSUEL	**8 012,19**
				TOTAL ANNUEL	**96 146,28**
INDEMNITES BRUTES MENSUELLES PROPOSEES 2026					
Population en vigueur au 01/01/2026: 102 653 habitants	Indice brut terminal mensuel	Taux max en %	Indemnité mensuelle en €	Nombre d'élus	Indemnité à verser en €
Président	1027	2,5	102,76	1	102,76
Vice-présidents	1027	2,5	102,76	9	924,87
				TOTAL MENSUEL	**1 027,63**
				TOTAL ANNUEL	**12 331,61**

Indice Brut terminal maximum	1027
Indice Majoré terminal maximum	835
Valeur du point	4,9228
Montant mensuel corespondant	**4 110,54**

Création de commissions thématiques

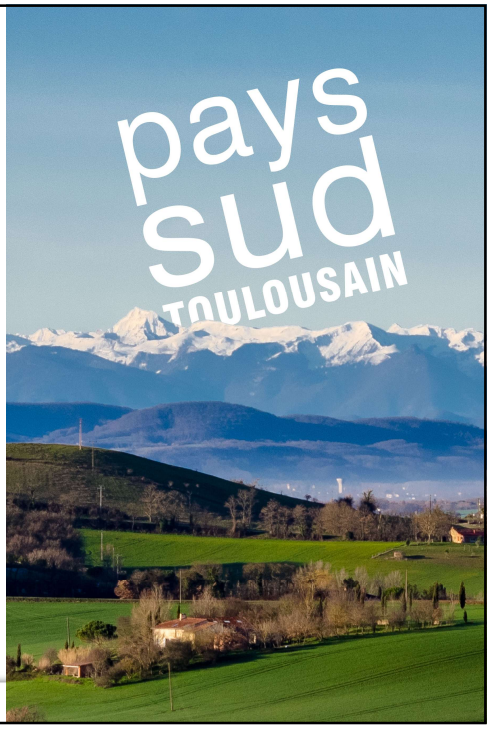


SCOT

Renouvellement de la commission SCoT

- Appel à candidatures à l'ensemble des élus des communes
- Environ 40 membres
- 1ère commission prévue le mardi 1er septembre de 18h à 19h30

Présentation du rapport d'activité 2025



SOMMAIRE

BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026

- FONCTIONNEMENT : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS, CODEV
- CONTRACTUALISATIONS : ETAT, RÉGION, EU
- CONVENTIONNEMENTS : CULTURE, SANTÉ
- PLANIFICATIONS : PCAET, SCOT
- ADS

NOUVEAU FONCTIONNEMENT

Equipe

Passage d'une direction à une équipe d'animation / coordination :

- **Répartition des missions du DGS en interne, à budget constant**
  - Une coordination générale et interlocutrice pour les partenaires
  - Les responsables de services en poste
- **Prise des décisions : les élu.e.s**
- **Cohésion de l'équipe élu.e.s / technicien.n.e.s**
  - Réunion et permanence hebdomadaires du Président et du 1er VP
  - Réalisation d'une évaluation à 6 mois et 1 an

Calendrier

- **Fonctionnement mis en place jusqu'aux prochaines élections** (mars 2026)

MOYENS HUMAINS

Une équipe de **29 agents**

- *14 agents statutaires (dont 13 ADS)*
- *1 CDI*
- *14 contractuels publics*

5 recrutements/remplacements dans l'exercice

Une masse salariale proche de **1,15 M€** *(65% du budget total de fonctionnement)*

Perspectives 2026

- *Recrutement d'un responsable Finances et Administration générale (arrivé en janvier 2026)*
- *Mise à jour du Règlement intérieur et de ses annexes*
- *Mise à jour des lignes directrices de gestion des ressources humaines pour 2026-2032*

MOYENS FINANCIERS

Un CFU 2025 d'environ **1,87 M€**

- *68 740 € en Investissement*
- *1,8 M€ en Fonctionnement*
- *Résultat exercice 2025 : 238 097 €*
- *Résultat cumulé 2025 : 703 938 €*
- *Avance fonds Chaleur : 300 000 €*

Les Recettes provenant des membres

→ **Communautés de Communes** à hauteur de :
- 3,28€/habitant pour la cotisation annuelle au fonctionnement général
- 10 000 € chacune pour le PCAET
- 5 000 € sur le conseil aux collectivités
- 10 000 € chacune pour le CLS jusqu'en 2025
- 6 000 € chacune pour le SCOT

→ **Communes** adhérentes au service ADS : adhésion 1,30€/ht+ tarification à l'acte pondéré (180€)

Les Recettes externes

→ **Etat : DGD, Fonds Vert, ANAH, ADEME, ARS Occitanie, DRAC Occitanie**
→ **Région Occitanie**
→ **LEADER**
→ **Département**
→ **CLER**

37

COMMUNICATION

Présence numérique & audience

+75 % de visites sur le site web en 2025 → 15 520 visites contre 8 833 en 2024
Newsletter mensuelle envoyée à **+5 000 destinataires**
Facebook : 2 055 abonnés & LinkedIn : 515 abonnés (+180 en 2025 / +620 visites)
Charte graphique renforcée **+ identité par service sur les réseaux sociaux**
2 à 3 publications / semaine

Relations presse & Partenariats médias

7 communiqués de presse & **+ de 30 retombées médias (presse, radio, TV)**
Radio Galaxie : 8 émissions+ 4 spots pub & **La Petite République** : 6 reportages
France 3 Occitanie : reportage Nou-Vélo & France Bleu Occitanie : émission Nou-Vélo

Perspectives

Renforcer la communication auprès des élu·e·s des 3 EPCI

LE CODEV

Conseil de développement (CoDEV)
Habitants bénévoles impliqués aux côtés des élus du Pays Sud Toulousain

Organisation

- Une **trentaine de membres** avec des profils et situations géographiques variés (possibilité d'être 40)
- Participation aux **réunions de travail mises en place par le PETR**
- Concertation sur le **projet de territoire** du Pays Sud Toulousain
- **Membre de la CRCD Occitanie** (Coordination régionale des CODEV) et Participation à **l'Inter-CoDEV 31** et à la **Conférence des Territoires Occitanie**

En 2025

- Activité des membres ralentie en 2025
- Poursuite de la participation aux commissions culture

En 2026

- Nouvelle VP en charge du Codev : Sophie Petaut-Jean
- Renouvellement des membres du Codev et de son organisation

Contractualisations Etat Région Europe (ATI Feder)

Le Pays Sud Toulousain est le chef de file des contrats financiers pour le territoire. Ils concernent les subventions aux investissements des collectivités.

CRTE

CONTRAT DE RÉUSSITE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026
Contractualisation avec l'Etat

CTO

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
Contractualisation avec la Région Occitanie

ATI - FEDER

APPROCHE TERRITORIALE INTEGRÉE 2021-2027
Contractualisation avec la Région, gestionnaire des fonds Européens FEDER

CRTE/CTO	ATI FEDER
43 projets 2025 **22 915 836 €** montant global **3 020 048 €** cofinancement Etat **1 742 928 €** cofinancement Région **90** projets 2026	**2** projets **333 103 €** subvention

❑ **Perspectives 2026 :** poursuivre le suivi et l'animation des contractualisations

LEADER

Programme 2023-2027 : Année 2025

2

Performance Financière

1,01 M€

Engagements financiers réalisés

- 15 Projets sélectionnés
- 60% Consommation du budget (1,7M€ total)

Gouvernance & Acteurs

Comité : 44 Membres

Répartition Collèges : 60% Privé / 40% Public

Porteurs de projets :

Public (Collectivités/EPCI) : **55%**

Privé (Assoc./Entreprises) : **45%**

Orientations Stratégiques

- **FA 1 :** Services & équipements de proximité (Culture, services publics)
- **FA 2 :** Identité & économie locale (Projets structurants)
- **FA 3 :** Transition & bien commun (Énergie, eau, agroalimentaire)
- **FA 4 :** Coopération (Échanges inter-territoriaux)
- **FA 5 :** Animation & ingénierie (Pilotage et accompagnement)

pays sud TOULOUSAIN

CULTURE

UNE SAISON CULTURELLE 2024/2025 & 2025/2026 EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

& ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

CGEAC – SAISON CULTURELLE 2024/2025 & 2025/2026 – Chiffres clés

• 6 acteurs accompagnés • 106 actions culturelles menées • **+ de 350h pour les participants** •+ de 600h pour les acteurs culturels • 14 propositions artistiques présentées • **Près de 1 500 participants aux ateliers** • **Près de 1400 spectateurs aux propositions artistiques**

Un maillage territorial large : Communes et structures touchées

• **21 communes touchées** : déploiement sur les 3 EPCI • **31 structures partenaires**

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

- Appui aux porteurs de projets, soutien à la montée en compétence
- Orientation vers financements et partenaires
- **Animation du réseau et de la Commission Culture**

PERSPECTIVES

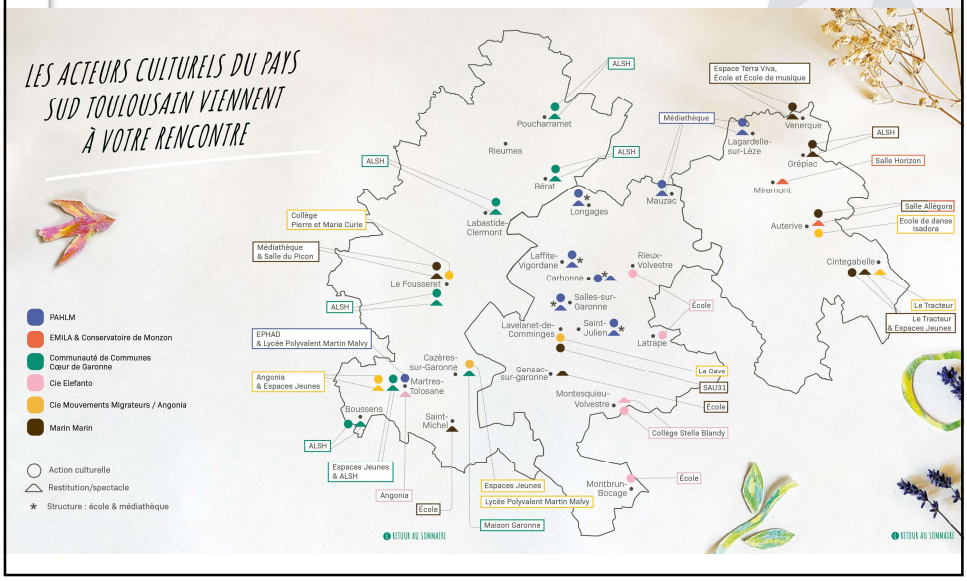
- **Poursuite de la CGEAC jusqu'à l'été 2026 et bilan de l'action**

pays sud TOULOUSAIN

42

CULTURE

PERSPECTIVES – SAISON EAC 2025/2026 LES STRUCTURES TOUCHÉES PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CLS

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat Local de Santé permet de lutter contre **les inégalités sociales et territoriales de santé**. Il a été conclut pour 4 ans, de **2022 à 2025**, entre l'Agence Régionale de Santé **– ARS - les 3 EPCI et le Pays**. Il est **reconductible.**

Le contrat local de santé a consisté à susciter **des partenariats opérationnels** entre les acteurs locaux sur 4 axes **:**

- ✓ Accès aux droits et aux soins
- ✓ Vieillissement et handicap
- ✓ Santé mentale et addictions
- ✓ Prévention et promotion de comportements et d'un environnement favorable à la santé

❑ **Bilan : Une forte dynamique partenariale créée sur les 3 EPCI**

121 structures impliquées dans une ou plusieurs actions du CLS

36%	Sanitaire
14%	Médicosocial
30%	Social
5%	Educatif
6%	Institution
10%	Associatif

❑ **Perspectives 2026:** suspension

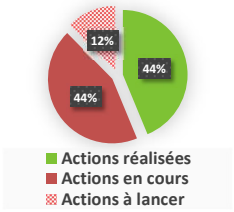
SEC

Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

Préparer le territoire à **l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique** par une planification tous les 6 ans.
Il est **obligatoire pour les EPCI** de plus de 20 000 habitants, qui **ont délégué la compétence** d'élaboration de suivi et d'évaluation au Pays Sud Toulousain.

❑ Évaluation finale du PCAET 2020-2026

Sur 190 actions du Pays et des 3 EPCI:



32 acteurs engagés



Synthèse des principaux indicateurs 2014-2022

- Hausse de la consommation d'énergie **+ 13,7%**
- Hausse des émissions de Gaz à Effet de Serre **+4,7%**
- Dépassement des objectifs de production ENR **+42%**
  Territoire à Energie Positive **30%** > Occitanie 24%
- Baisse de 5 polluants atmosphériques sur 6
- Le territoire stocke du carbone : 14% des émissions de 2018

❑ **Actions de sensibilisation et d'information:** eau, changement climatique, agrivoltaïsme

❑ **Perspectives 2026:** Evaluation à diffuser, cadrage et démarrage de la révision

SEC

Accompagnement des collectivités à la transition énergétique

Accompagner les collectivités dans le cadre de leurs **projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables :**

- Conseils et aide au montage des plans de financement
- Mobilisation des certificats d'économie d'énergie

❑ **Service suspendu** jusqu'en septembre 2025

❑ **Réalisations:**

- ✓ Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour **4 communes**
- ✓ **6 groupes scolaires** inscrits dans le programme ACTEE Cube.Ecoles : concours d'économies d'énergie pour l'année scolaire 2025-2026

❑ **Perspectives 2026:**

- ✓ 11 projets des collectivités, connus, à accompagner en 2026
- ✓ Poursuite du programme ACTEE CUBE.Ecoles

Cette action fait partie du plan climat

SEC — Contrat Chaleur Renouvelable Territorial

Accompagner les collectivités et les entreprises à passer des énergies carbonées aux énergies renouvelables pour leurs besoins de chaleur:

- montage des projets
- Instruction des dossiers d'aides financières.

Le Pays Sud Toulousain **gère les fonds** ADEME.



❑ **Bilan du contrat 2021 – février 2026**

- **24 unités** de bois énergie, géothermie et solaire thermique mises en œuvre
- **2 millions d'euros** de subvention attribuée
- **5 millions d'euros d'investissement**

Exemple: Extension du réseau de chaleur du SDEHG – LHERM
342 570€ subvention



❑ **Perspectives 2026:** vers un nouveau contrat de 4 ans?

Cette action fait partie du plan climat

SEC — Mobilités durables

Expérimenter et développer des services de mobilités durables en lien avec les services mobilité de la Région.

❑ **Financement par appel à projet TIMS** expérimenter les mobilités durables et inclusives

❑ **Réalisations 2025:**

+ de 700 bénéficiaires

- **Lancement du service vente solidaire de vélos recylés**

Partenariat avec la ressourcerie Recobrada à Cazères
Partenariat avec les 3 ECPI pour collecter les vélos jetés en déchetteries
508 vélos collectés / 249 vélos réparés / 208 vélos vendus



- **Massification des ateliers de réparation de vélo et remise en selle**

36 ateliers de réparation de vélo participatifs
8 ateliers de remise en selle



- **Prêts de vélos à assistance électrique**
- **4 Programme Dmarche**

❑ **Projection 2026:** finalisation en septembre

Cette action fait partie du plan climat

SEC — Rénovation de l'Habitat

Espace Conseil France Rénov' est la **porte d'entrée pour les ménages** ayant un projet de rénovation énergétique et d'adaptation du logement.
Financement l'ANAH jusqu'au 31/12/2029



❑ **Bilan 2025**

- **986 conseils**
- **Présence sur le terrain :**
  - 9 permanences délocalisées /mois
  - 3 journées énergie habitat/ an
- **Mobilisation des professionnels :**
  - 30 artisans partenaires – annuaire
  - Suivi de Mon Accompagnateur Rénov
- **Mobilisation des services de proximité :**
  - Lien technique avec les France Services, MDS, Maison départementales, CCAS, EPCI
  - Permanences communes

❑ **Perspectives 2026:** poursuite

Cette action fait partie du plan climat

SCOT — DES COMPETENCES AU SERVICE DES COMMUNES

2

Le SCoT en 2025

Révision du SCoT

- **Arrêt** le 28 avril 2025
- **Enquête publique** (144 contributions) : avis favorable de la commission d'enquête

Mise en œuvre et partenariats

- **Accompagnement et avis sur la mise en compatibilité** de 18 PLU de communes avec le SCoT
- **Actions et partenariats** : Journée du Pays sur le ruissellement et l'urbanisme dans le cadre d'un AMI de la Fédé SCoT/ UE (40 participants), InterSCoT, Fédé SCoT, SMIVAL…
- **Travail sur la méthodologie de suivi de la consommation foncière** (stage)
- **Analyse et suivi des projets d'énergie renouvelable** : pôle EnR

Perspectives du SCoT en 2026

- **Approbation de la révision en jan 2026** _ Aujourd'hui exécutoire
- **Poursuite des actions et partenariats :** projet agence de l'eau
- **Mise en place de méthodes et d'outils destinés aux communes** pour la mise en compatibilité

Rappel des obligations des communes :

- ***Avant le 5 avril 2027*** *: auto-analyse de la compatibilité au SCoT du documents d'urbanisme de la commune*
- ***Avant le 22 février 2028*** *: avoir intégré le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans son document d'urbanisme*

ADS

ACTIVITE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN 2025

Une organisation stabilisée et pérennisée

- **Effectif complet** : 11 agents (2 responsables, 7 instructeurs, 1 accueil, 1 assistante) avec une absence de rotation de personnel en 2025
- **Sécurisation des postes** : Le Conseil Syndical a délibéré pour pérenniser les postes des 3 agents contractuels
- **Proximité et accompagnement** : Organisation de réunions inédites avec les secrétaires de Mairie et poursuite de l'accompagnement sur l'outil Next'ADS

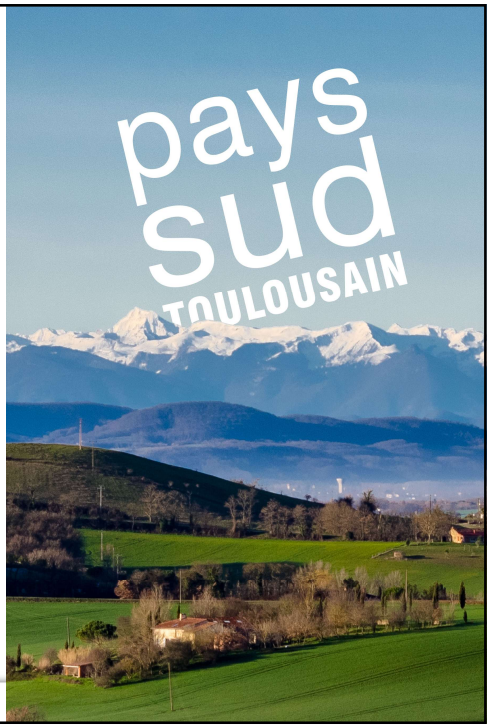
Une baisse d'activité anticipée et maîtrisée

- **Volume global** : 4 025 actes réels instruits en 2025, représentant une baisse de 8 % par rapport à 2024
- **Normalisation des dossiers** : Le recul est principalement dû à la chute de 37 % des demandes de panneaux photovoltaïques (835 dossiers contre 1 320 l'année précédente)
- **Répartition** : L'activité reste dominée par les déclarations préalables (2 305) puis par les permis de construire (1 099)

Bilan financier

- **Anticipation** : La baisse d'activité avait été intégrée au budget primitif (qui prévoyait -10 %)
- **Résultat** : L'objectif d'autofinancement du service ADS a été pleinement atteint pour l'exercice 2025

Délibérations pour le service CULTURE



MISSION CULTURE 2023-2026

OBJECTIFS :

- **Animation et accompagnement des acteurs culturels du Pays Sud Toulousain**
- **Coordination de la Convention de Généralisation de l'EAC**
- **Accompagnement et mise en réseau des acteurs culturels**

Plan de financement :

DEPENSES		RESSOURCES	
Poste chargée de mission & Déplacements missions, frais de réception et frais annexes	148 293,22 €	**LEADER**	**90 000,00 €**
Communication, maintenance site	3456,00€	Autofinancement	61 749,22 €
TOTAL	151 749,22 €	**TOTAL**	151 749,22 €

Subvention LEADER sollicitée : 90 000 €

Délibérations :

✓ Sollicitation d'une subvention LEADER pour la mission Culture 2023-2026 - Remplace la délibération n°42/2024

✓ Approbation du projet et du plan de financement

53

SAISONS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE •2023-2024 •2024-2025 •2025-2026

OBJECTIF :

- **Mise en œuvre de la Convention de Généralisation de l'EAC**

Plan de financement :

DEPENSES		RESSOURCES	
Prestations artistiques	80 988,57 €	**LEADER**	**53 000,00 €**
Communication	7674,00 €	Autofinancement	37 662,00 €
Formation	2000,00 €		
TOTAL	**90 662,57 €**	**TOTAL**	**90 662,57 €**

Subvention LEADER sollicitée : 53 000 €

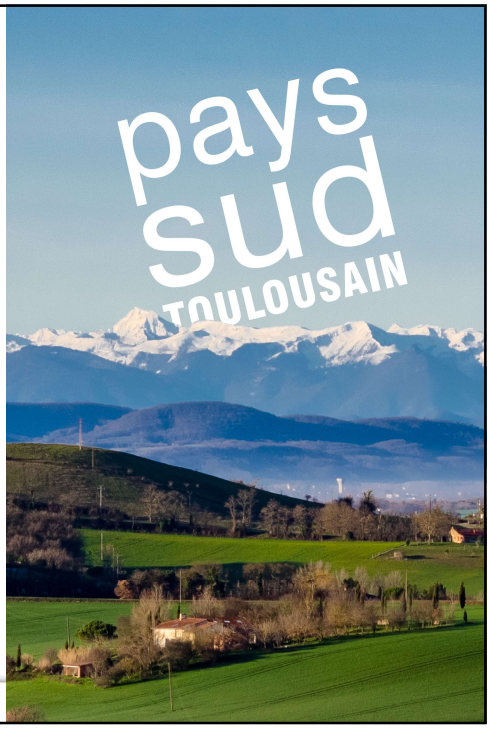
Délibérations :

✓ Sollicitation de la subvention - Remplace la délibération n°43/2024

✓ Approbation du projet et du plan de financement

54

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

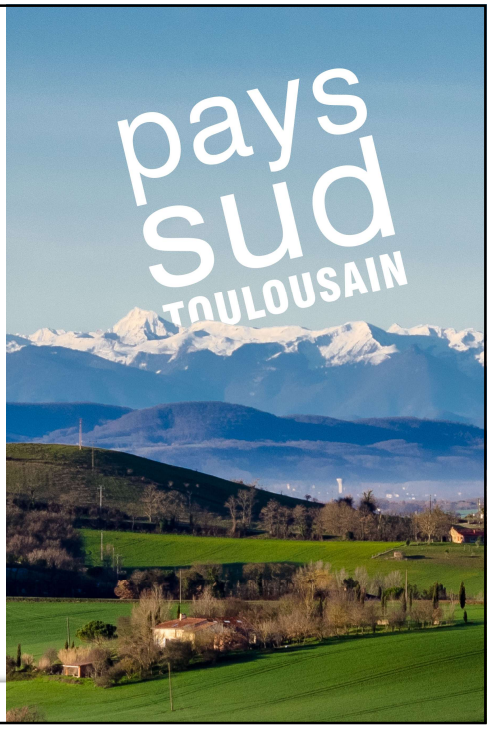


SCOT

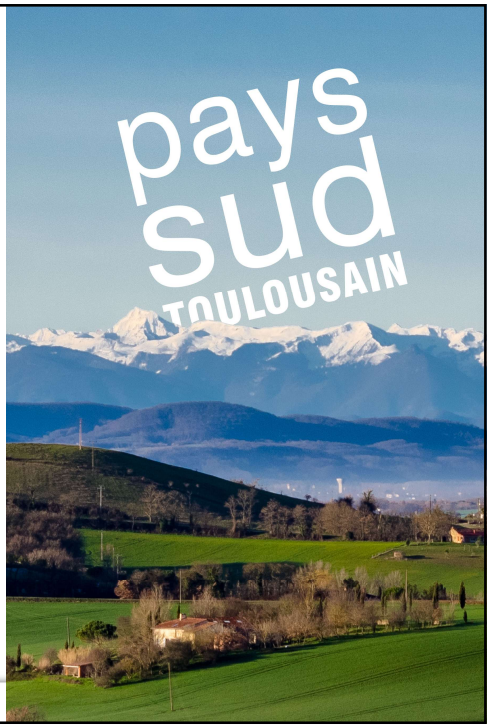
Projet avec l'Agence de l'eau Adour Garonne :
« Accompagner les communes pour une intégration ambitieuse des enjeux de l'eau et du dérèglement climatique dans les documents d'urbanisme »

- Objectif : accompagner les communes à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme en développant et innovant sur le volet eau (SAGE, Gemapi, Eau potable, assainissement, Etat, …)
- Projet dérogatoire aux financements de l'agence : projet « démonstrateur »
- Le projet comprend : du temps de travail d'agents du Pays Sud Toulousain ainsi que des actions de communication.
- Coût estimé du projet : 58 000€ TTC
- Part de financement éventuel par l'agence de l'eau : entre 29 000€ et 46 400€ par an renouvelable durant 1 à 2 ans
- Le contenu du projet sera précisé d'ici début septembre

Questions diverses



Prochains Conseils Syndicaux et réunions de bureau



Prochain Conseil Syndical et réunions

- Bureau : 06 juillet à 16h (visio)
- C° SCoT : 1 septembre à 18h
- Bureau : 3 septembre à 14h (visio)
- Bureau : 14 septembre à 16h
- **Conseil : 14 septembre à 18h**

